



ENJEU DE CONSERVATION EN RÉGION PACA

TRES FORT Aire de répartition restreinte et menaces fortes

Habitat d'intérêt communautaire

Forêts à *Olea* et *Ceratonia*

Milieux forestiers

CODE EUR
H9320

Correspondance cahiers d'habitats : 9320-1, -2 / Corine biotope : 45.1



Description

Cet habitat constitue le stade ultime d'évolution de la végétation de l'étage thermoméditerranéen : la forêt d'Oléastre (olivier sauvage, *Olea*) et de Caroubier (*Ceratonia*). En PACA toutefois, il y a peu de "forêts" à Oléastre et Caroubier, il s'agit surtout de formations basses (moins de 5 mètres) à Myrte, Lentisque, Oléastre ou Chêne vert. Néanmoins cet habitat singulier joue un rôle conservatoire important pour les variétés sauvages d'Olivier.

Le cahier d'habitats distingue 2 habitats élémentaires en PACA :

- 9320-1 : Peuplements à Oléastre, Lentisque de la côte varoise
- 9320-2 : Peuplements à Oléastre, Lentisque et Caroubier de la Côte d'Azur

Des formations moins typées existent plus à l'ouest (Bouches-du-Rhône) mais ne sont pas retenues ici.

Situation en PACA

Ces peuplements sont représentés dans le Var (Littoral et îles Carqueiranne, Giens, La Londe, Ile du Levant, Hyères, Porquerolles, Port-Cros, Sainte-Maxime, Plan de la Tour...) et dans les Alpes-Maritimes (Est de Nice, de Menton à San Rémo).

Etat de conservation en France

MEDIT	ALPIN
inadéquat	inadéquat



Bosquet d'Oléastre, Cap Taillat (Var) - PHOTO : J.BARET

ETAGE DE VEGETATION	
3000 m	NIVAL
2100 m	ALPIN
1600 m	SUBALPIN
900 m	MONTAGNARD
600 m	SUPRA-MEDITERRANEEN
100 m	MESO-MEDITERRANEEN
0 m	THERMO-MEDITERRANEEN



Caroubier (Photo : GCP)



Pistachier lentisque (Photo : L.NEDELEC)



Myrte (Photo : N.LAURENT)

Facteurs de vulnérabilité

- état à peu près stable actuellement pour les surfaces résiduelles occupées.
- quelques très fortes régressions du fait des actions anthropiques.
- croissance très lente pour atteindre le stade « forêt ».
- habitat très riche en espèces patrimoniales.

Principales pratiques susceptibles d'avoir des incidences

- urbanisation accélérée.
- incendies.
- débroussaillage des peuplements.

Actions favorables

- non-intervention : laisser évoluer les peuplements.
- canalisation du public : dans les zones très fréquentées par le public, limiter les possibilités de divagation des promeneurs hors sentiers (barrières, clôtures, cordons non débroussaillés).
- gestion relative à la défense contre les incendies : dispositifs de protection contre les incendies, mais ne portant pas atteinte à l'intégrité de cet habitat.

Liens utiles

DOCOB : www.side.developpement-durable.gouv.fr

Fiches INPN + cahiers d'habitats : <http://inpn.mnhn.fr>

DREAL : <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/natura-2000-r167.htm>